Formalités Administratives

Pour faciliter toutes les formalités administratives, l'État met à votre disposition de nombreux sites permettant :

* De télécharger ou d'imprimer les formulaires administratifs à jour,
* D'effectuer le paiement en ligne de vos Impôts, Taxes et Amendes,
* D'acheter en ligne les timbres pour votre passeport

En cas de problème, vous pouvez aussi nous contacter :

* utilisez notre formulaire de contact ou utilisez nos coordonnées en page d'accueil.

Cas particulier de la Carte nationale d'identité et du Passeport :

* Pour ces deux documents, la démarche peut-être initialisée en ligne mais la demande doit être finalisée dans une mairie disposant du matériel pour relever les données biométriques
* Pour en savoir plus : Passeports et CNI

Mise à jour Carte Grise 2019 :

La préfecture ne recevant plus aucune demande liée à la carte grise - désormais appelée certificat d'immatriculation - il convient d'effectuer les démarches depuis le site internet officiel https://immatriculation.ants.gouv.fr ou chez un par la préfecture au Système d'Immatriculation des Véhicules. Pour ce faire, vous pourrez trouver à cette adresse https://www.cartegrise.com/liste-garages-departement une liste des professionnels habilités dans votre département.